

Lille, le 2 septembre 2016

## Communiqué de presse

### SECURISATION DE « LILLE RESTE EN FETE »

Michel Lalande, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord, a présidé, ce vendredi 2 septembre, une réunion portant sur l'organisation et la sécurisation des événements proposés dans le cadre de « Lille reste en fête », en présence de Thierry Pocquet du Haut-Juré, procureur de la République de Lille, de Jacques Richir, adjoint au maire de Lille, de représentants des services de la ville, des forces de l'ordre ainsi que des services de secours.

A la suite de la suspension de l'édition 2016 de la braderie de Lille, la ville de Lille a souhaité organiser un grand week-end, les samedi 3, dimanche 4 et lundi 5 septembre, combinant moments conviviaux et événements festifs dans des bars, commerces, restaurants et équipements culturels.

L'ensemble des mesures en termes de sécurité publique et de sécurité civile a été passé en revue.

Le préfet souligne les dispositions prises par la municipalité pour sécuriser l'espace public (restriction de stationnement et de circulation, interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique) ainsi que le travail effectué en lien avec les professionnels concernés afin de mettre en place les mesures de sécurité adaptées dans un contexte de menace terroriste très élevé. La braderie commerçante aura ainsi lieu à l'intérieur des commerces du périmètre habituel de la grande braderie (rue de Béthune, rue Gambetta et dans le Vieux-Lille rue Esquermoise). Les nombreux événements culturels sont organisés dans des lieux fermés notamment à la Gare Saint Sauveur, à l'Opéra, à la Maison Folie de Moulins et dans les musées (Hospice Comtesse, Musée d'Histoire naturelle...). Un dispositif prévisionnel de secours a été organisé avec l'installation de plusieurs de postes de secours, en coordination avec les sapeurs-pompiers et les services médicaux.

La préfecture mobilisera l'ensemble des moyens nécessaires propres à garantir la sécurité publique, avec notamment une présence renforcée des forces de l'ordre dans le centre-ville de Lille, en lien avec les militaires du dispositif Sentinelle. Le préfet a pris un arrêté portant interdiction de la vente de boissons alcoolisées à emporter, la consommation de boissons sur la voie publique dans des contenants en verre, ainsi que le port et le transport sur la voie publique, à titre non professionnel, d'engins pyrotechniques dans les communes de Lille, La Madeleine et Saint-André-lez-Lille les 2, 3 et 4 septembre. Une unité de forces mobiles et des effectifs de la sécurité publique sont affectés à la surveillance permanente de la foire aux manèges, en complément du dispositif mis en place par les forains.

L'ensemble des mesures de sécurité ne fera pas l'objet d'une présentation afin de garantir leur efficacité opérationnelle.

Leurs responsabilités ont été rappelées aux personnes appelant à l'organisation d'événements festifs sur la voie publique : toute manifestation sur la voie publique est soumise à déclaration préalable et doit présenter des garanties en termes d'ordre public, de protection civile et de sécurité sanitaire.

Le préfet appelle chacun à la vigilance et à la responsabilité et souligne l'importance à accorder à l'ensemble des consignes de sécurité. En complément de l'action des services de la mairie, des professionnels et des forces de l'ordre, chacun est appelé à concourir à cette grande vigilance en faisant appel aux forces de l'ordre en cas de constatation suspecte.